

Département des Côtes d'Armor  
Arrondissement de Lannion  
Canton de Plestin les Grèves  
Commune de TREDREZ-LOCQUEMEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU**

**SEANCE DU 18.10.2018**

Date de la convocation : 15/10/2018
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 12
Date d'affichage : 23/10/2018

L'an deux mil dix-huit et le dix-huit du mois d'octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE Joël, Maire.

Présents : LE JEUNE Joël, FLAGEUL Alain, LANDOUAR Jean-Michel, JORAND Patrick, MEDIANE Viviane, MADEC Dominique, CADREN Vincent, CHARTIER Thierry, LE NORMAND Christian, CENSIER-LEMAIRE Marie.

Absents excusés : LE GRAND Jeanne (procuration à LANDOUAR Jean-Michel), JACOB Daniel (procuration à FLAGEUL Alain), ALLAIN Valérie, METAYER Isabelle.

Secrétaire de séance : Alain FLAGEUL, 1<sup>er</sup> adjoint.

**DÉLIBÉRATION N° 3**  
**SALLE LOUIS CADO ANNÉE 2019**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe ainsi qu'il suit, les tarifs de location de la salle Louis Cado à compter du 1er janvier 2019 :

**TARIFS POUR LES PARTICULIERS**

	<b>Particulier de la commune</b>	<b>Particulier extérieur à la commune</b>
Du vendredi 14h au lundi 9h	<b>376 €</b>	<b>518 €</b>
Cuisine + vaisselle	<b>81 €</b>	<b>127 €</b>
Chauffage <i>(facturé systématiquement du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars)</i>	<b>112 €</b>	<b>112 €</b>

	<b>Particulier de la commune</b>	<b>Particulier extérieur à la commune</b>
24 h (de 9h à 9h)	<b>203 €</b>	<b>305 €</b>
Cuisine + vaisselle	<b>51 €</b>	<b>71 €</b>

Chauffage (facturé systématiquement du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars)	71 €	71 €
	<b>Particulier (ou association) de la commune</b>	<b>Particulier (ou association) extérieur à la commune</b>
Réveillon du Nouvel An Du 31/12 à 9h au 02/01 à 9h (Cuisine, vaisselle et chauffage inclus)	508 €	1016 €

### TARIFS POUR LES ASSOCIATIONS

- Pour les associations extérieures :

. A la journée (base 8 heures)	203 euros
. Une journée supplémentaire	66 euros
. Chauffage à la journée	37 euros
. Chauffage journée supplémentaire	27 euros
. Cuisine à la journée	84 euros

- Pour les associations locales :

. pour tous types de manifestations	gratuit
-------------------------------------	---------

### POUR TOUS

- **Réduction** du montant de la location calculée comme suit :

\* 20% du montant total des achats chez les commerçants de la commune avec un montant plafonné à 20% de la location de la salle (applicable au paiement du solde sur présentation de facture)

- **Caution** à la remise des clés pour les particuliers 500 euros

- **Arrhes** à la réservation pour les particuliers :

. Locaux	50 %
. Extérieurs	50 %

- **Facturation de la vaisselle manquante :**

. Assiette	4.20 euros
. Tasse à café	2.50 euros
- Soucoupe tasse	1.80 euros
- Sucrier	5.20 euros
- Pichet, carafe, coupe champagne	4.20 euros
. Petit ramequin, couteau économe, couteau de table	2.75 euros
. Verre, autres couverts	1.95 euros

. Plat inox, saladier	8.35 euros
. Plat sabot en grès, écumoire, louche inox, fouet	13.90 euros
- Araignée inox	20 euros
- Tire-bouchon	20 euros
- Coupe pain et ramasse miettes	60 euros
- Corbeille à pain	10.80 euros
- Soupière en inox	17.30 euros
. Faitout en alu	83.50 euros

**Pas de location de la sonorisation.**

***Pour copie conforme  
Joël LE JEUNE, Maire***

***Délibération rendue exécutoire par affichage  
et transmission au représentant de l'Etat le 23.10.2018***

***Joël LE JEUNE, Maire***